

AIDE-MÉMOIRE

Préparation (dès à présent)

- Être affilié à la Fédération pour la saison **2022/2023**
 - Lire et signer la charte d'engagement fédéral
 - Déposer une ou plusieurs actions (en lien avec la note d'orientation fédérale)
- Pour les structures ayant bénéficiés d'une subvention en **2022** :
- Justifier de l'action ou des actions sur le Compte asso

En cas de changements

- Déclarer en préfecture les changements liés à l'association (siège, statuts, représentant légal)
- Vérifier que les coordonnées bancaires sont à jour et portent le nom de l'association et l'adresse du siège
- Prendre contact avec le référent territorial de la Fédération

Préparation au dépôt sur COMPTE ASSO

- Se munir et/ou actualiser :
- numéro SIRET
 - numéro RNA (ou du récépissé en préfecture)
 - numéro d'affiliation à la Fédération Française Sports pour Tous
 - adresse du siège social
 - adresse de gestion ou de correspondance (si différente)
 - coordonnées du représentant légal et du nom de la personne chargée de la présente demande
 - budget général de l'association

Dépôt des actions sur COMPTE ASSO

- Se munir et/ou actualiser :
- descriptif de votre action et des moyens humains et matériels mis en œuvre
 - durée de l'action
 - objectifs de développement et des indicateurs de résultat d'action pour en permettre l'évaluation
 - budget total de l'action
 - montant des co-financements et des éléments budgétaires nécessaires à la construction de votre budget prévisionnel
 - exemplaire des derniers statuts approuvés de l'Association
 - liste des dirigeants de la structure à jour
 - rapport d'activité approuvé le plus récent
 - dernier budget prévisionnel annuel approuvé
 - comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
 - bilan annuel financier du dernier exercice clos
 - projet associatif de votre structure
 - compte-rendu financier des actions subventionnées en N-1
 - note explicative des principales dépenses par action

FINALISER le dépôt

- Télécharger le récapitulatif de la demande
- Vérifier les informations et confirmer la transmission de la demande au service instructeur